

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-546	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJJS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023
APPROBATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				1	2024-546

OBJET	CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023 - APPROBATION
--------------	---

TD/JS

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, **est arrêté au commencement de la séance suivante**, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

(...) ».

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2023.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-546-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-547	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				2	2024-547

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--------------	--

TD/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Maire doit rendre compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés et avenant conclus sur le fondement des délégations accordées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

PRENDRE ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire ou son Représentant et listées en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-547-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-548	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET ÉVÈNEMENTIEL
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ATTRIBUTIONS 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par

Subay SAHIN

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Attractivité Commerciale et Événementiel		21	16.01.2024	1	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		21	17.01.2024	1	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				3	2024-548

OBJET	ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET ÉVÈNEMENTIEL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTIONS 2024
--------------	--

MF/NLHJS

Chers Collègues,

Les propositions de subvention aux associations, pour l'année 2023, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction Attractivité du Territoire pour le volet commerce et par la Direction de la Promotion, de l'Animation et du Sport pour le volet événementiel.

Pour les associations œuvrant sur le champ de l'attractivité commerciale et de l'évènementiel, les propositions se déclinent ainsi :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Attribué en 2022	Attribué en 2023	Demande 2024	Voté en 2024
Confrérie de la gastronomie de Flers	800 €	3 000 €	3 350 €	Pas de demande	800 €**	800 €	800 €	800 €
Comice agricole cantonal	950 €	1 000 €	950 €	Pas de demande	0 €	950 €	Pas de demande	Pas de demande
UCIA Vitrines de Flers	16 000 €	16 000 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €	22 400 €
Comité commerçants rue de Messei	0 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
AVF Flers Accueil	700 €	700 €	700 €	800 €*	800 €	800 €	1000 €	1000 €
TOTAL	18 650 €	23 400 €	30 100 €	25 700 €	26 500 €	27 450 €	26 700 €	26 700 €

* Dont 100 € pour les 50 ans d'AVF

** Sur le volet événementiel, les subventions feront l'objet d'un versement en une seule fois après le déroulement effectif de la manifestation.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-548	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Les subventions pour le volet attractivité commerciale feront l'objet de deux versements comme suit :

- ✓ 1/2 du montant à l'issue du vote du conseil communautaire
- ✓ Le solde au 4ème trimestre 2024 sur présentation d'un bilan d'étape des actions soutenues

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communales pour 2024 comme ci-dessus exposé ;
- 2 - PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus ;
- 3 - INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2024 ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-548-DE

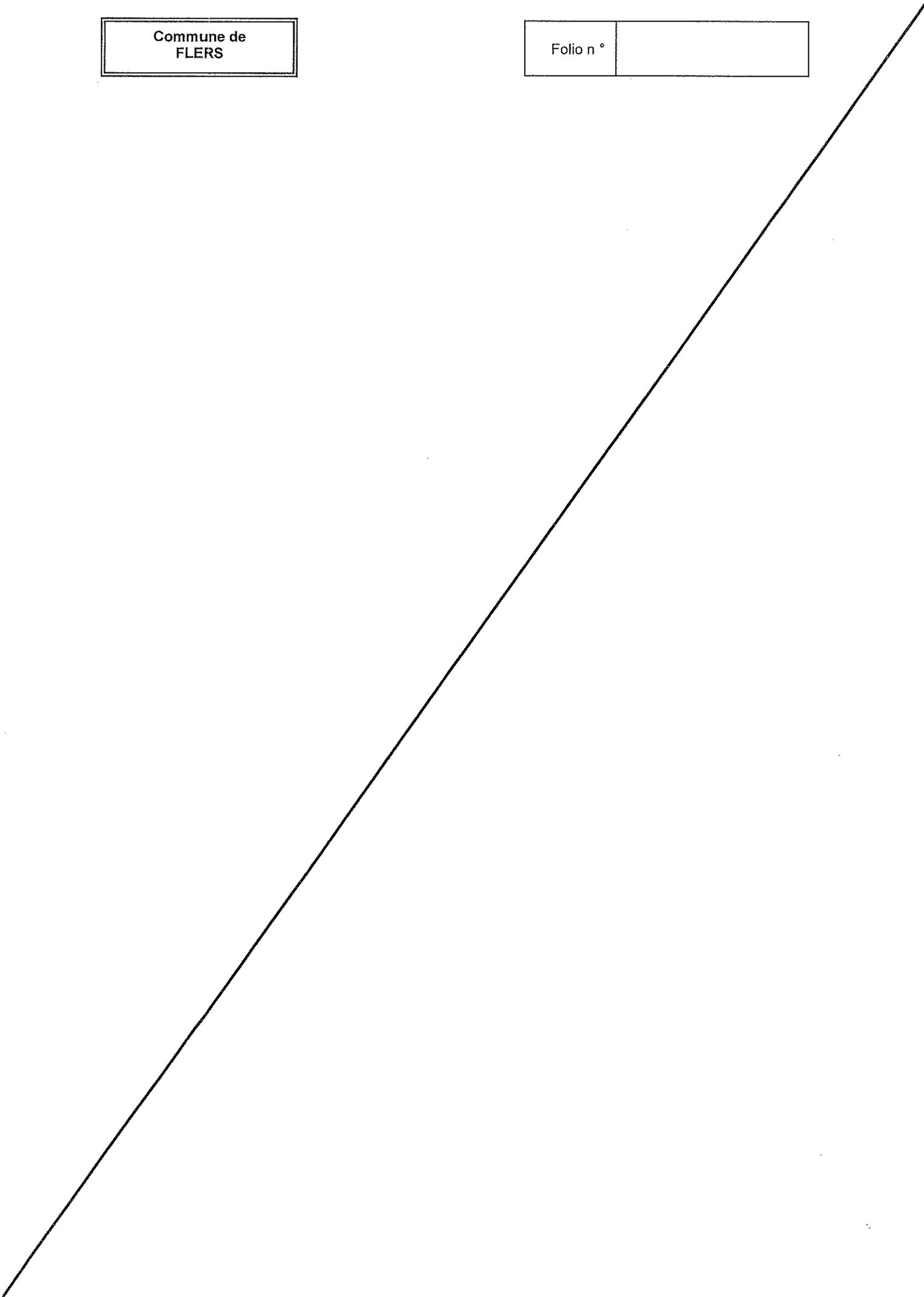
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n °



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-549	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

SUBVENTIONS 2024
« VIE QUOTIDIENNE – VOIRIE - ETAT CIVIL - PIECES D'IDENTITE »
ATTRIBUTIONS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

R A P P O R T

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		21	16.01.2024	1	
POLE 4 Commission Finances – Marchée publics		21	17.01.2024	2	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				4	2024-549

OBJET	SUBVENTIONS 2024 – « VIE QUOTIDIENNE – VOIRIE - ETAT CIVIL - PIECES D'IDENTITE » - ATTRIBUTIONS
--------------	--

TD/JS

Chers Collègues,

Chaque année, des subventions sont attribuées aux associations par le Conseil Municipal.

Cette opération donne lieu à autant de délibérations qu'il y a de secteurs d'activités concernés.

Il convient donc de fixer par la présente délibération le montant des subventions accordées aux associations du secteur « Vie quotidienne – Voirie - Etat civil - Pièces d'identité » pour l'exercice 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Vie quotidienne – Voirie - Etat civil - Pièces d'identité » pour l'année 2024 ;
- 2 - DECIDER** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-549-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-550	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**FORET DE SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE
GALERIES DES MINES – ASSOCIATION « GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND » - CONVENTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrîn YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		21	16.01.2024	1	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				5	2024-550

OBJET	FORET DE SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE – GALERIES DES MINES – ASSOCIATION « GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND » - CONVENTION
--------------	--

CD/JS

Chers Collègues,

La forêt de Saint Clair De Halouze, propriété de la ville de Flers est parcourue par un ensemble de galeries et d'une ancienne poudrière, propice à l'hibernation des chauves-souris.

Afin d'assurer la préservation des espèces de chauves-souris remarquables présentes sur le site le Groupe Mammalogique Normand, association formée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, s'est rapproché de la ville pour proposer une collaboration dont les modalités sont précisées dans la convention jointes.

Cette convention prévoit le libre accès aux membres de l'association pour assurer un suivi scientifique de la population des chauves-souris. Pour ce faire différents aménagements seront réalisés, de type trappe d'accès. Ceci restent à la charge du groupe.

Un bilan sera fourni à la Ville qui sera prévenue, au préalable de chacune des visites et interventions des membres de l'association.

La ville de Flers s'engage quant à elle, à ne pas apporter :

- De modification à proximité de l'entrée de l'ouvrage, ni à l'intérieur ;
- De ne pas modifier les aménagements réalisés par le Groupe Mammalogique Normand ;
- A ne pas entreprendre d'actions qui perturberaient les chauves-souris d'octobre à fin avril.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - ACCEPTER les termes de la convention jointe ;

2 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-550-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-551	3.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**MOUVEMENT FONCIER
CHEMINEMENT PLANCAION
PARCELLE CP 185P
ACQUISITION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Ciôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		21	16.01.2024	2	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				6	2024-551

OBJET	MOUVEMENT FONCIER – CHEMINEMENT PLANCAION - PARCELLE CP 185P - ACQUISITION
--------------	---

SDC/JS

Chers Collègues,

La ville de Flers est propriétaire de plusieurs terrains le long du Plancaion entre la rue nationale et la rue Schnetz.

Afin de prévoir l'aménagement d'un cheminement piéton le long du cours d'eau, il convient d'acquérir au fur et à mesure des possibilités les terrains nécessaires pour assurer la continuité.

Aussi, à l'occasion de la vente d'une maison située au 11 rue Victor Hugo, la ville de Flers a négocié l'achat amiable du fonds de la parcelle (comprenant un abri de jardin), le long du Plancaion.

Il vous est proposé d'acquérir l'ensemble dans les conditions suivantes :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeurs	Acquéreur	Surface devant être bornée	Prix		
					Estimation des Domaines	Conforme	Montant
Flers	CP 185p	Indivision Helier	Ville de Flers	Environ 50 m ²	Sans objet Prix < 180 000 €		5 €/m ²

La ville prendra à sa charge les frais d'actes, de bornage, ainsi que les frais de démolition de l'abri de jardin et d'édification d'une clôture grillagée (y compris portillon). Ce grillage sera remis en pleine propriété au propriétaire de la maison après édification.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-551	3.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** l'acquisition amiable du fonds de jardin cadastré CP 185p dans les conditions ci-dessus décrites ;
- 2 - PRECISER** que les frais liés à cette transaction foncière (frais de géomètre, frais d'acte, frais de démolition de l'abri de jardin, frais de clôture) seront pris en charge par la ville de Flers ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maître LEPRINCE-DURAND, notaire des vendeurs.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

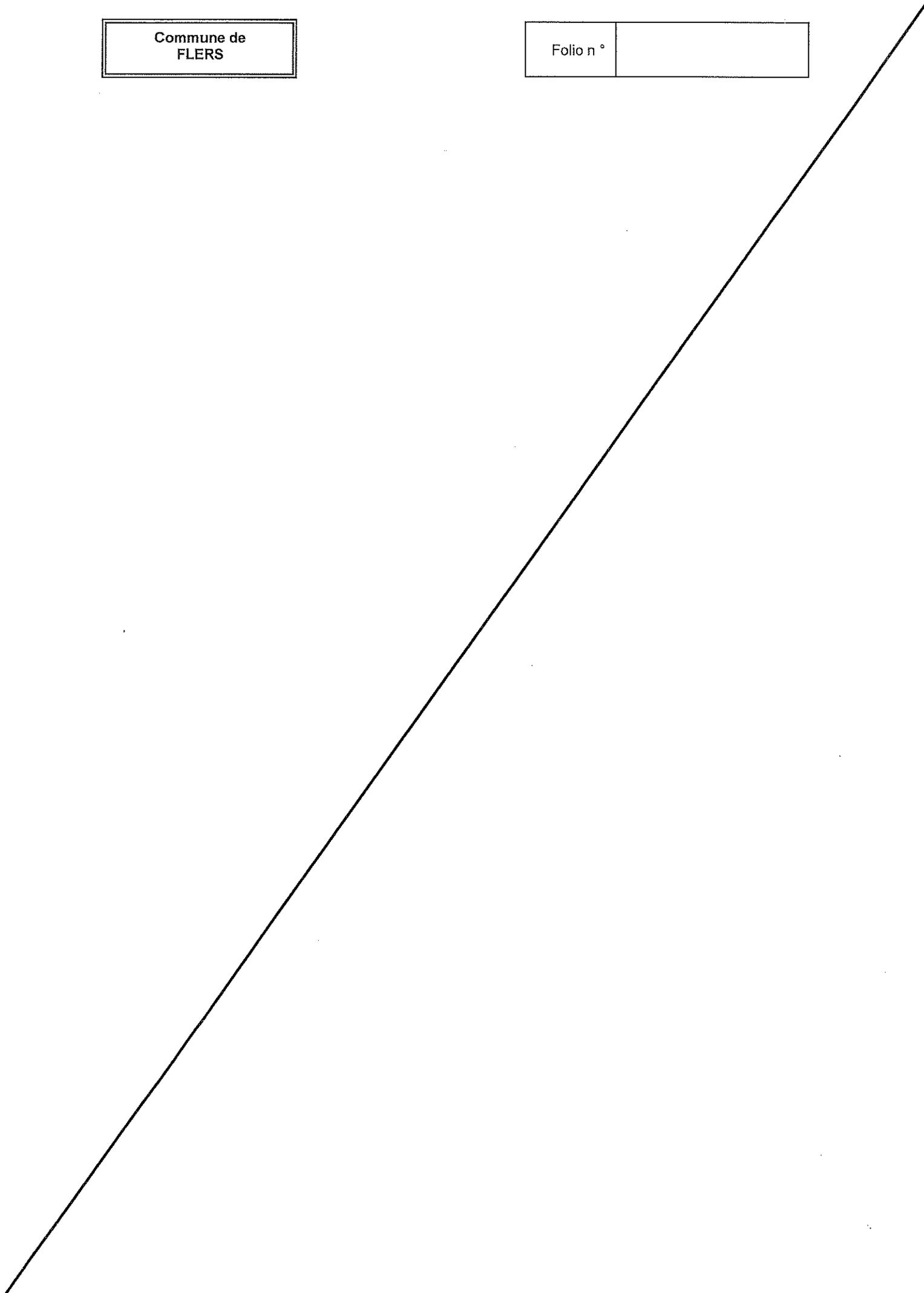
061-216101691-20240129-2024-551-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024
Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n°



COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-552	1.1	
DE FLERS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**CESSION DE MATERIEL INUTILISE
VENTE EN LIGNE D'UNE BALAYEUSE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et TÂM NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

R A P P O R T

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		21	16.01.2024	3	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				7	2024-552

OBJET

CESSION DE MATERIEL INUTILISE – VENTE EN LIGNE D'UNE BALAYEUSE

JD/JS

Chers Collègues,

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont Flers n'a plus l'utilité le conseil municipal a, par délibération 2021-256 du 08/04/2021, approuvé le principe de la vente de biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne « Webenchères ».

Suite à la fusion des plateformes « Webenchères » et « Agorastore », la mise en vente de matériel a désormais lieu sur la plateforme « Agorastore ».

Il vous est proposé la vente aux enchères du matériel figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera supérieure à 4 600 € :

Quantité	Désignation	Numéro d'inventaire	Année (n° de série)	N° Agorastore	Montant de la mise à prix en €
1	Balayeuse SCHMIDT Swingo 200+	AUT000005546	03/12/2013	38	15000 €

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.

Il est proposé la mise en vente de cette balayeuse en raison du fait que celle-ci engendre des frais d'entretien trop importants pour le service rendu. Le système hydraulique est actuellement hors d'usage.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la vente des biens ci-dessus référencés ;
- 2 - RELANCER** la vente, dans l'éventualité d'une absence d'enchère valide, avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50% ;
- 3 - CONCLURE** la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer tous actes relatifs à cette affaire ;
- 4 - DIRE** que les biens seront sortis du patrimoine de la ville de Flers conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

ADOpte A L'UNANIMITE

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-552	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-552-DE

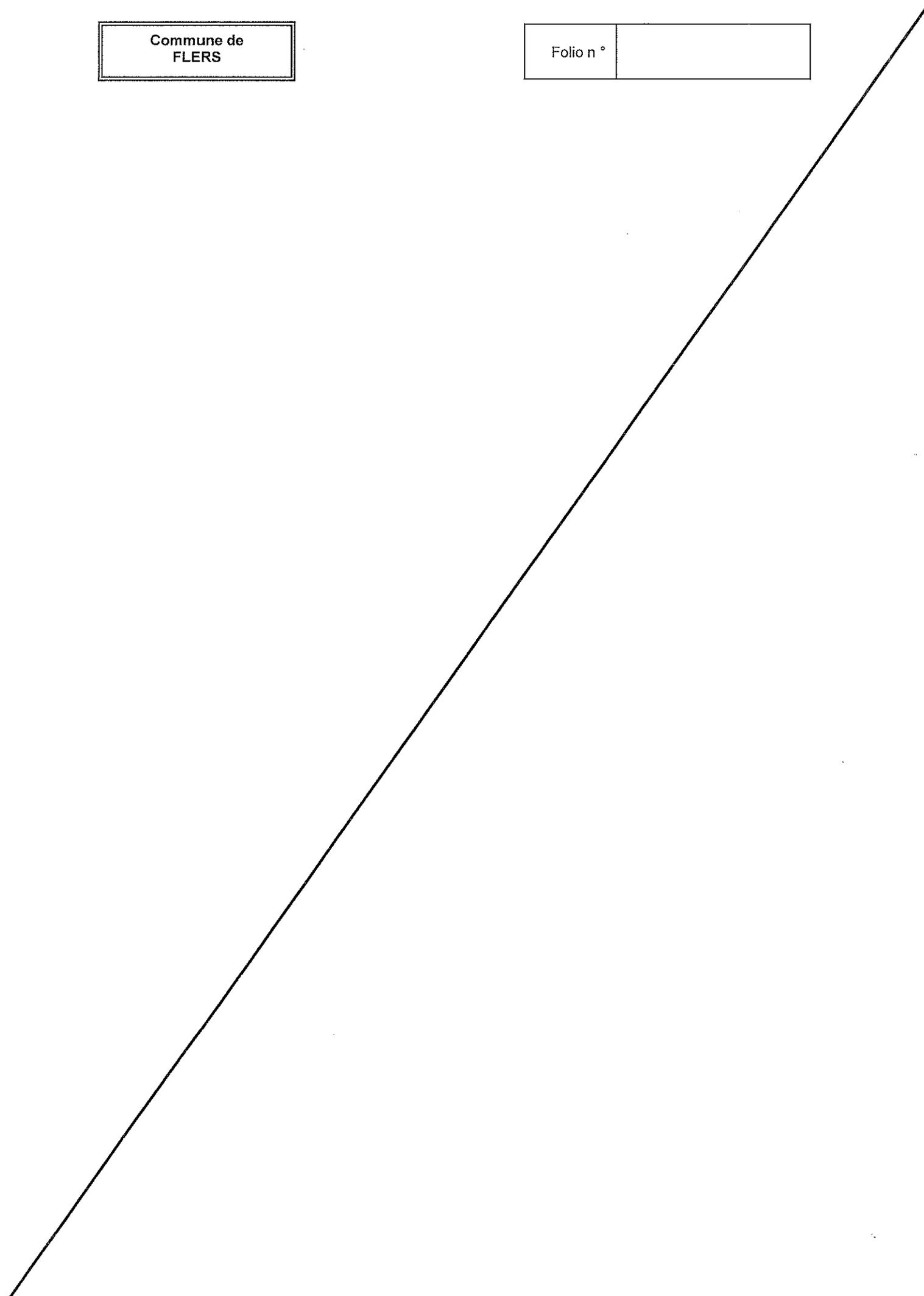
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n °



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-553	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**FESTIVAL LES EXTRAVERTIES
CONVENTION 2024-2026**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

R A P P O R T
présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		21	16.01.2024	4	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				8	2024-553

OBJET	FESTIVAL LES EXTRAVERTIES – CONVENTION 2024-2026
--------------	---

SLMJS

Chers Collègues,

Pour la 5^{ème} année, Flers Agglo et la Communauté de Communes du Pays de Falaise organisent conjointement le festival Les Extraverties, dont l'objectif est de valoriser les loisirs de pleine nature en Suisse Normande, lors du weekend de l'Ascension, sur les communes de Saint-Philbert-sur-Orne et de Pont-d'OUILLY.

Cette manifestation attire près de 30 000 personnes sur 3 jours, dont 6 000 sur le site de la Roche d'Oêtre. Elle est devenue un véritable rendez-vous attendu !

La Communauté de Communes du Pays de Falaise assure les missions suivantes :

- La coordination des opérations lors de la phase de préparation et durant la manifestation,
- La mise en place des conditions générales de sécurité selon les règles en vigueur,
- L'encaissement et la gestion des recettes de la billetterie,

La Communauté d'Agglomération de Flers Agglo assure les missions suivantes :

- Mise à disposition des personnels,
- Promotion,
- Support technique,
- Prise en charge directe de certaines dépenses, à hauteur de 23 000 €

La Communauté de Communes du Pays de Falaise et Flers Agglo assurent conjointement les missions suivantes :

- La programmation de la manifestation (activités de pleine nature, concerts, spectacles, marchés de producteurs, ...)
- La communication par l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication.
- La gestion administrative et financière selon la programmation,

La Ville de Flers assure les missions suivantes :

- Mise à disposition de matériel : livraison
- Mise à disposition de personnel : aide au montage

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	29.01.2024	2024-553	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite annexée à la présente délibération portant sur l'organisation du festival « Les Extraverties » pour les années 2024-2025-2026 avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise et la Ville de Flers selon les modalités définies ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-553-DE

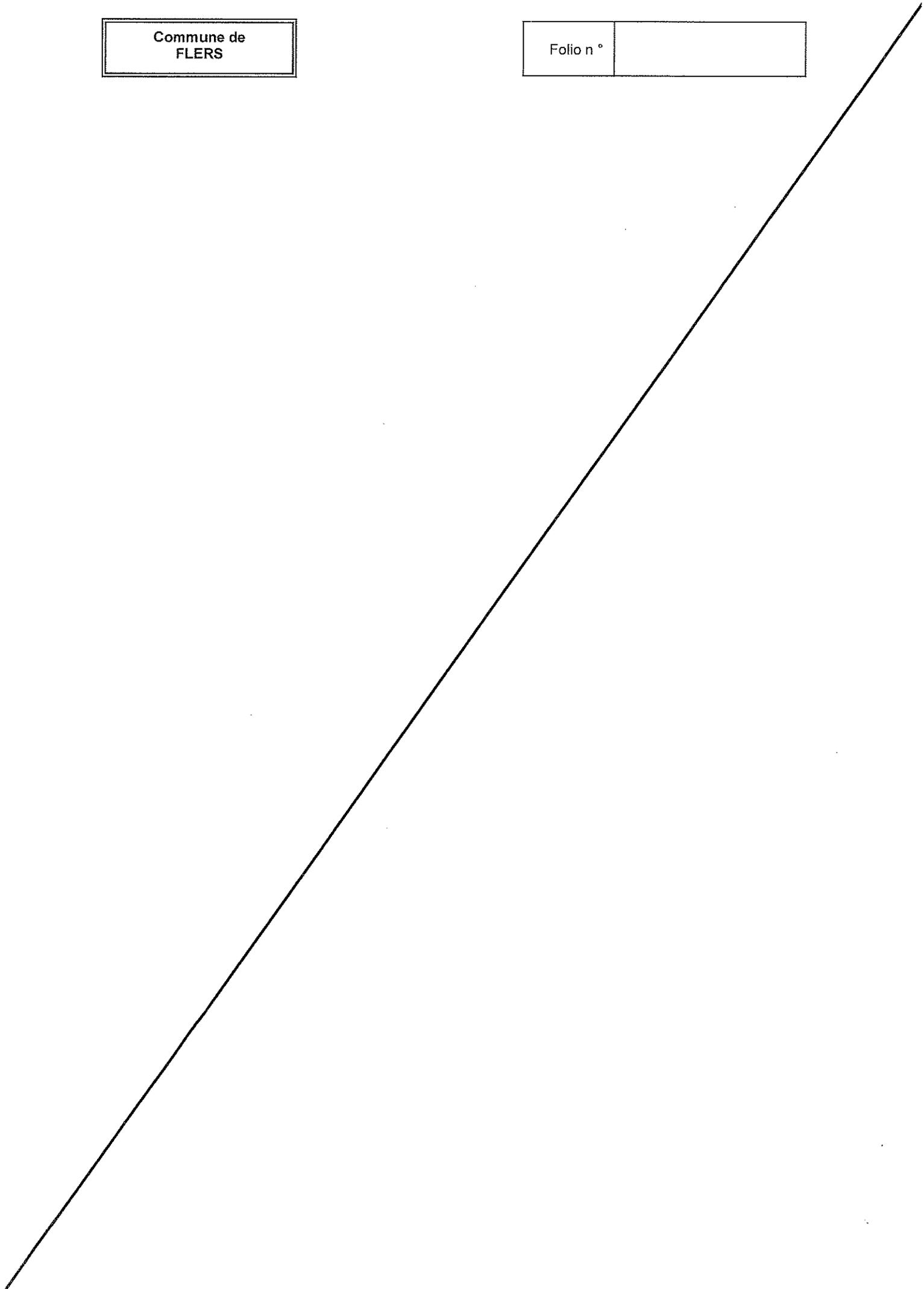
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n°



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-554	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
 28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

SUBVENTIONS 2024
HABITAT – PATRIMOINE
ATTRIBUTIONS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Ciôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par

Dominique ARMAND

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		21	16.01.2024	5	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		21	17.01.2024	3	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				9	2024-554

OBJET

SUBVENTIONS 2024 - HABITAT - PATRIMOINE - ATTRIBUTIONS

TD/JS

Chers Collègues,

Chaque année, des subventions sont attribuées aux associations par le Conseil Municipal.

Cette opération donne lieu à autant de délibérations qu'il y a de secteurs d'activités concernés.

Il convient donc de fixer par la présente délibération le montant des subventions accordées aux associations du secteur « Habitat – Patrimoine » pour l'exercice 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Habitat – Patrimoine » pour l'année 2024 ;
- 2 - DECIDER** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-554-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-555	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**SUBVENTIONS 2024
SOLIDARITES
ATTRIBUTIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

R A P P O R T

présenté par
Bruno ASSELOT
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 2 Commission Solidarité		20	16.01.2024	1	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		21	17.01.2024	4	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				10	2024-555

OBJET	SUBVENTIONS 2024 – SOLIDARITES - ATTRIBUTIONS
--------------	--

SMJS

Chers Collègues,

Chaque année, des subventions sont attribuées aux associations par le Conseil Municipal.

Cette opération donne lieu à autant de délibérations qu'il y a de secteurs d'activités concernés.

Il convient donc de fixer par la présente délibération le montant des subventions accordées aux associations du secteur « Solidarités » pour l'exercice 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Solidarités » pour l'année 2024 ;
- 2 - PRECISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE – Inès CHATÉ, ne prend pas part au vote.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-555-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-556	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

SUBVENTIONS 2024
AFFAIRES SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRE
ATTRIBUTIONS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par

Leïla HARDY

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Education		21	17.01.2024	1	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		21	17.01.2024	5	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				11	2024-556

OBJET	SUBVENTIONS 2024 - AFFAIRES SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRE - ATTRIBUTIONS
--------------	---

DLJS

Chers Collègues,

Chaque année, des subventions sont attribuées aux associations par le Conseil Municipal.

Il convient donc de fixer par la présente délibération le montant des subventions accordées aux associations du secteur « Affaires Scolaires et Vie Scolaire » pour l'exercice 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire ;
- 2 - ARRETER** la liste et le montant des subventions communales du secteur «Affaires Scolaires et Vie Scolaire» pour l'année 2024 ;
- 3 - PRECISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-556-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-557	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
TARIFS 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lorí HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
		2024-546 à 2024-547	22
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Culture		21	17.01.2024	1	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		21	17.01.2024	11	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				12	2024-557

OBJET	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS – TARIFS 2024
--------------	--

FT/SLJS

Chers Collègues,

Les tarifs en vigueur au musée ont été votés lors de la délibération 149 du 08.12.08. Depuis, ils sont régulièrement mis à jour. Chaque année, la boutique évoluant, une mise à jour des tarifs est nécessaire.

Par ailleurs, il est proposé cette année de rendre la grille plus cohérente entre individuels et groupes et plus attractive pour les organisateurs de séjours en supprimant le droit d'entrée pour les groupes non scolaires. De même, deux nouveaux produits Heula ont été ajoutés à la boutique ; des badges ainsi que des essuies-lunettes.

A. Droit d'entrée individuel et groupe : 0€. Le musée ne distribue pas de ticket d'entrée.

			Droit d'entrée	Animations et Médiation dans et hors les murs
Accueil sur le site du château	Individuel	Publics : (adultes + enfants)	gratuit	
	GROUPES hors scolaires	Groupes non scolaires pour une visite commentée ou une action de médiation (plus de 10 personnes)	gratuit	
	Groupes scolaires	Classe Flers, Flers Agglo et Hors Flers Agglo : visite autonome, visite préparée et accompagnée par le musée		gratuit
Actions Hors les murs	Public empêchés	* Structures installées sur le territoire Flers Agglo * Structures non privées (publiques ou associatives)		gratuit
	Projet scolaires suivis	* construction avec l'IEN *séances se déroulant au sein des écoles *établissements scolaires situés sur le territoire de Flers Agglo		gratuit

NB : dans un objectif de développement, de visibilité et d'inclusion, le musée du château conçoit et réalise gratuitement des actions hors les murs en direction des publics qui ne se déplacent pas au château de Flers.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-557	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Il construit ainsi avec l'IEN des projets scolaires suivis pour lesquels la répétition des rendez-vous rend le déplacement des classes moins pertinent ; des séances sont dans ce cas prévues au sein des écoles partenaires.

Il construit également des projets de médiation culturelle en coopération avec des structures publiques ou associatives du territoire lorsque cela permet d'amener à l'art des publics qui ne fréquentent pas spontanément le musée (par méconnaissance, empêchement financier, milieu socio-éducatif défavorisé, défaut de mobilité, handicap).

B. Cours de dessin et ateliers d'arts plastiques :

- Cours de dessin adultes : le musée propose deux niveaux : « débutant » et « confirmé ». Le tarif est de 10€ par personne et par cours, payable le jour du cours. Chaque séance dure deux heures. Pour chacun de ces niveaux, le musée prévoit 6 cours pour la saison 2024, pour lesquels une inscription est requise.
- Stages d'arts plastiques : le musée propose 1 stage pour la saison 2024 ; le tarif est de 20€ par stage. Chaque séance dure trois heures.

C. Produits

Cartes postales	0,75 €
Livre "Le revenant"	3,80 €
Carnets	3,00 €
Stylos	0,70 €
Catalogue "Les collections du musée du château de Flers"	8,50 €
Magnet Heula	2,00 €
Porte-clés Heula	2,00 €
Sac Heula	5,50 €
Badge personnalisé	1,50 €
Essuie-lunettes	2,50 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ADOPTER les tarifs ci-dessus exposés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-557-DE

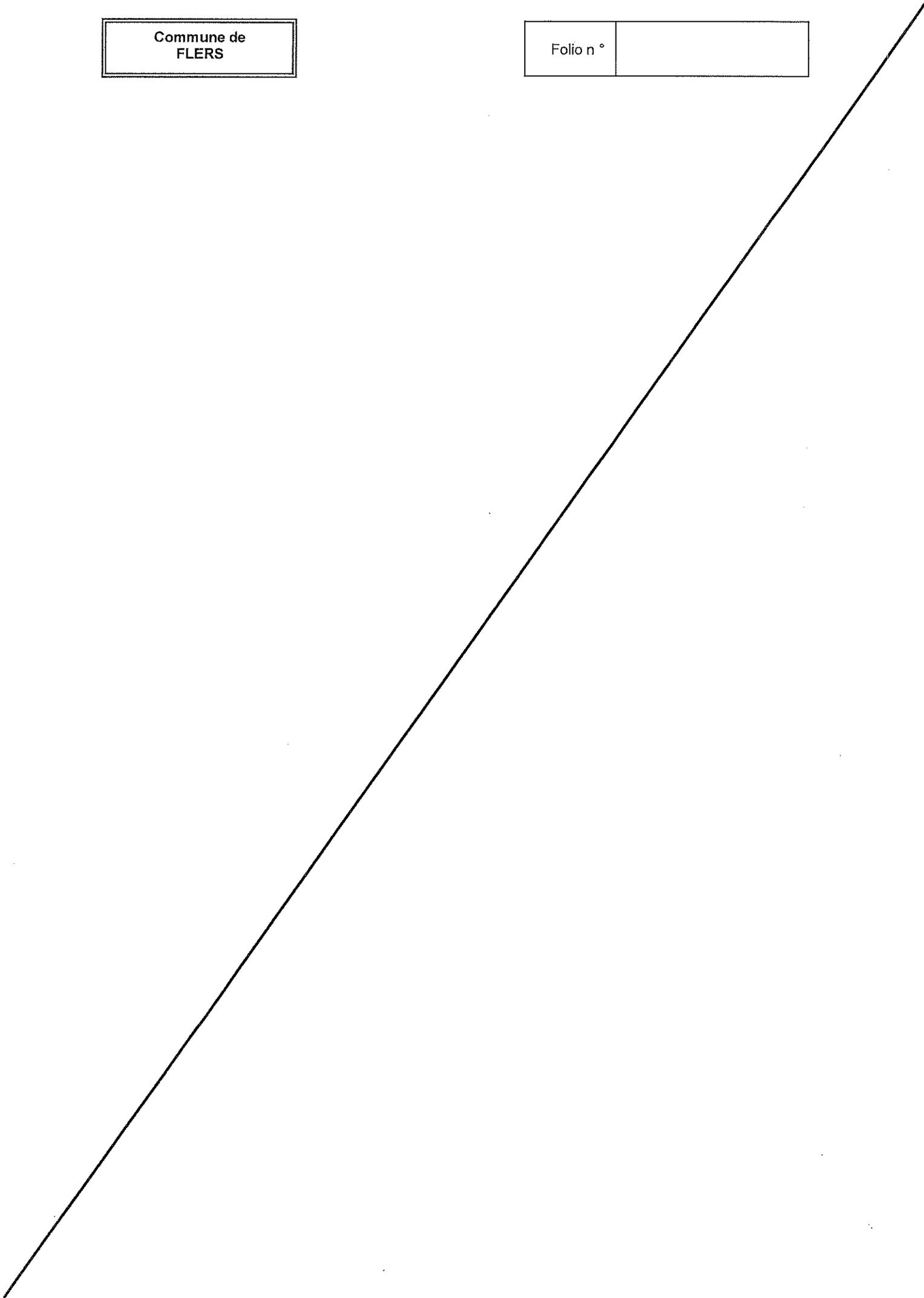
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n °



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-558	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**SUBVENTIONS 2024
CULTURE
ATTRIBUTIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

R A P P O R T

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Culture		21	17.01.2024	2	
POLE 4 Commission Gestion financière – Marchés publics		21	17.01.2024	6	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				13	2024-558

OBJET	SUBVENTIONS 2024 - CULTURE - ATTRIBUTIONS
--------------	--

CMD/JS

Chers Collègues

Concernant les demandes de subvention 2024 des associations, les dossiers ont été reçus jusqu'à la fin de l'année 2023.

Le tableau joint indique ainsi les demandes de subvention des associations dont les activités et les projets entrent dans le champ de la culture en tenant compte de la délibération n°605 du 24 novembre 2016 de Flers Agglo redéfinissant l'intérêt communautaire en matière culturelle (actualisée le 8 octobre 2020 via la délibération n°2020-101).

Le tableau rappelle pour mémoire les sommes votées les années précédentes pour chacune des structures, ainsi que les termes des conventions de financement en cours quant au calendrier et aux conditions des versements.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions municipales pour 2024 ;
- 2 - PROCEDER** au versement des subventions aux associations.

ADOpte A L'UNANIMITE – Jacques DUPERRON et Sophie RENAUDIN, ne prennent pas part au vote.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-558-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-559	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**ASSOCIATIONS SPORTIVES FLERIENNES
CONVENTION D'OBJECTIF**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
		2024-546 à 2024-547	22
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

R A P P O R T

présenté par
Jean-Pierre HUREL
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Sports – Mémoire et Cérémonies Patriotiques		21	17.01.2024	1	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				14	2024-559

OBJET	ASSOCIATIONS SPORTIVES FLERIENNES – CONVENTION D'OBJECTIF
--------------	--

SLJS

Chers Collègues,

Les associations sportives flériennes sont régies par la loi de 1901. Elles ont pour objet principal de promouvoir et de développer le sport, mais aussi et surtout, ont une action éducative, par le sport auprès des jeunes de la Ville de Flers.

C'est pourquoi, la Ville de Flers, dans le cadre de sa politique sportive, s'engage à soutenir financièrement ces associations, et à leur mettre à disposition les moyens de fonctionnement dont elles ont besoin en termes de locaux et de matériels.

De plus, 2 associations sportives flériennes, le Football Club Flérien et le Tennis de Table Flérien ont vu leurs équipes premières terminer à la première place de leur championnat régional, ce qui entraîne leur montée au niveau de jeu supérieur, soit au niveau National. Cette ascension implique des dépenses contraintes pour les 2 clubs, avec notamment des frais de déplacements supplémentaires.

La ville de Flers a décidé de leur accorder une aide financière supplémentaire dans le cadre d'une action spécifique en faveur du sport de niveau National.

Pour ces 2 associations, l'aide financière (subvention directe) sollicitée auprès de la Ville de Flers, ainsi que la valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs (subvention indirecte) nécessaire au bon fonctionnement de l'association, portent la subvention globale perçue à un montant supérieur à 23.000 €. Or il s'avère que la législation impose, dans ce cas, la signature d'une convention entre la Ville et l'Association bénéficiaire

Ainsi, il est convenu de définir les obligations de chaque partie dans une convention d'objectif pour les 2 associations.

Cette convention repose sur la mise à disposition de locaux et matériel ainsi que sur le versement d'une subvention globale de fonctionnement basée sur le dossier type de demande de subvention de la Ville de Flers, dont les objectifs généraux s'organisent autour de 4 orientations :

- 1 - une pratique sportive pour le plus grand nombre ;
- 2 - implication du club dans la compétition et valorisation médiatique de l'activité et de la Ville de Flers ;
- 3 - le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté ;
- 4 - le maintien de l'équipe dans un championnat de niveau National.

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	29.01.2024	2024-559	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec le Football Club Flérien et le Tennis de Table Flérien.

ADOpte A L'UNANIMITE – Jérémy PRÉVOST, ne prend pas part au vote.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-559-DE

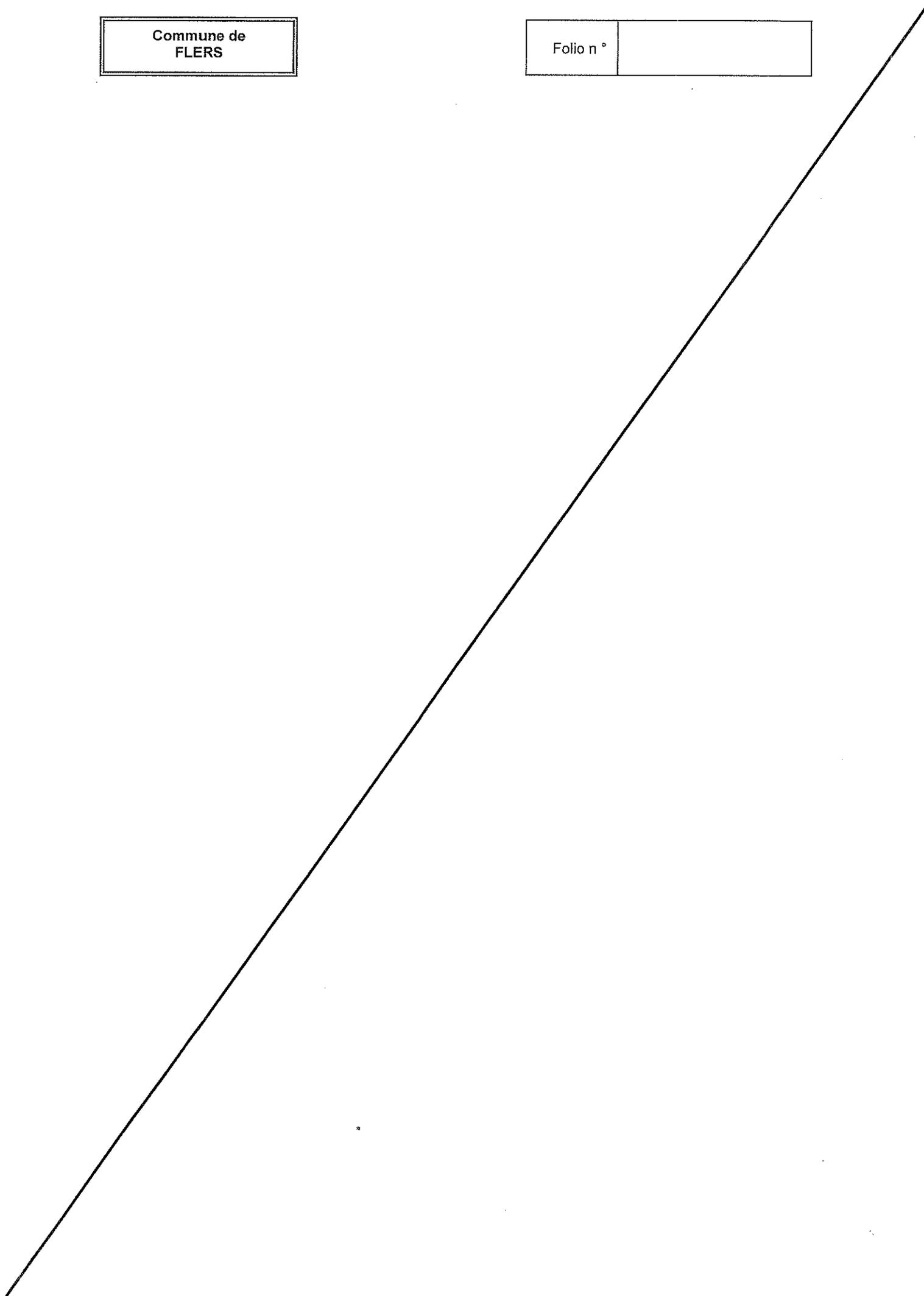
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n°



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-560	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**SUBVENTIONS 2024
DEVELOPPEMENT DU SPORT
GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES
MEMOIRES ET CEREMONIES PATRIOTIQUES
ATTRIBUTIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Jean-Pierre HUREL
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Sports – Mémoire et Cérémonies Patriotiques		21	17.01.2024	2	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		21	17.01.2024	7	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				15	2024-560

OBJET	SUBVENTIONS 2024 – DEVELOPPEMENT DU SPORT – GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES - MEMOIRES ET CEREMONIES PATRIOTIQUES - ATTRIBUTIONS
--------------	--

SL/TD/JS

Chers Collègues,

Chaque année, des subventions sont attribuées aux associations par le Conseil Municipal.

Cette opération donne lieu à autant de délibérations qu'il y a de secteurs d'activités concernés.

Il convient donc de fixer par la présente délibération le montant des subventions accordées aux associations du secteur « Développement du sport – Grandes manifestations sportives – Mémoires et Cérémonies patriotiques » pour l'exercice 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Développement du sport – Grandes manifestations sportives – Mémoires et Cérémonies patriotiques » pour l'année 2024 ;
- 2 - DECIDER** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE – Jérémy PRÉVOST, ne prend pas part au vote.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-560-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-561	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**BUDGET PRIMITIF 2024
RESULTATS 2023
REPRISES ANTICIPÉES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noëi DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noëi DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commissions Finances – Personnel Marchés Publics		21	17.01.2024	1	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				16	2024-561

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2024 – RESULTATS 2023 – REPRISSES ANTICIPEES
--------------	---

AA/JS

Chers Collègues,

L'article L 2311-5 – 4^{ème} alinéa – du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

«entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation».

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024, il vous est ainsi proposé d'opérer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 qui se présentent comme suit :

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-561	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

RESULTATS 2023

1. Le compte administratif 2023 du budget général peut se présenter comme suit :

BUDGET GENERAL Ville de Flers	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 937 152,19 €
RECETTES DE L'ANNEE	18 536 480,92 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-16 612 711,73 €
RESULTAT DE CLOTURE	9 860 921,38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-549 396,79 €
RECETTES DE L'ANNEE	3 981 326,33 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-4 591 589,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	-1 159 659,46 €
Report recettes	743 116,14 €
Report dépenses	-573 451,89 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-989 995,21 €
RESULTAT DISPONIBLE	8 870 926,17 €

2. Décide l'affectation au résultat par l'inscription des sommes de :

1 159 659,46 € au compte 001D Solde d'exécution

989 995,21 € au compte 1068 R

8 870 926,17 € au compte 002R Excédent de fonctionnemer

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

RESULTATS 2023

1. Le compte administratif 2023 du budget Lotissement peut se présenter comme suit :

BUDGET Lotissement	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13 965,06 €
RECETTES DE L'ANNEE	42 273,90 €
DEPENSES DE L'ANNEE	42 437,26 €
RESULTAT DE CLOTURE	13 801,70 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-42 191,44 €
RECETTES DE L'ANNEE	42 191,44 €
DEPENSES DE L'ANNEE	42 273,90 €
RESULTAT DE CLOTURE	-42 273,90 €
Report recettes	0,00 €
Report dépenses	0,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-42 273,90 €
RESULTAT DISPONIBLE	-28 472,20 €

2. Décide l'affectation au résultat par l'inscription des sommes de :

42 273,90 € au compte 001D Solde d'exécution

13 801,70 € au compte 002R Excédent de fonctionnement reporté

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AFFECTER** au budget général la somme de 989 995.21 € au c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés ;
- 2 - REPRENDRE** la somme de 1 159 659.46 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général et la somme de 42 273.90 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget annexe lotissement ;
- 3 - INSCRIRE** la somme 8 870 926.17 € au c/002R résultat de fonctionnement reporté du budget général et la somme de 13 801.70 € au c/002R solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté du budget annexe lotissement ;
- 4 - DECIDER** la reprise par anticipation des résultats 2023 telle que décrite ci-dessus pour le budget général et le budget annexe lotissement.

ADOpte A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-561	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-561-DE

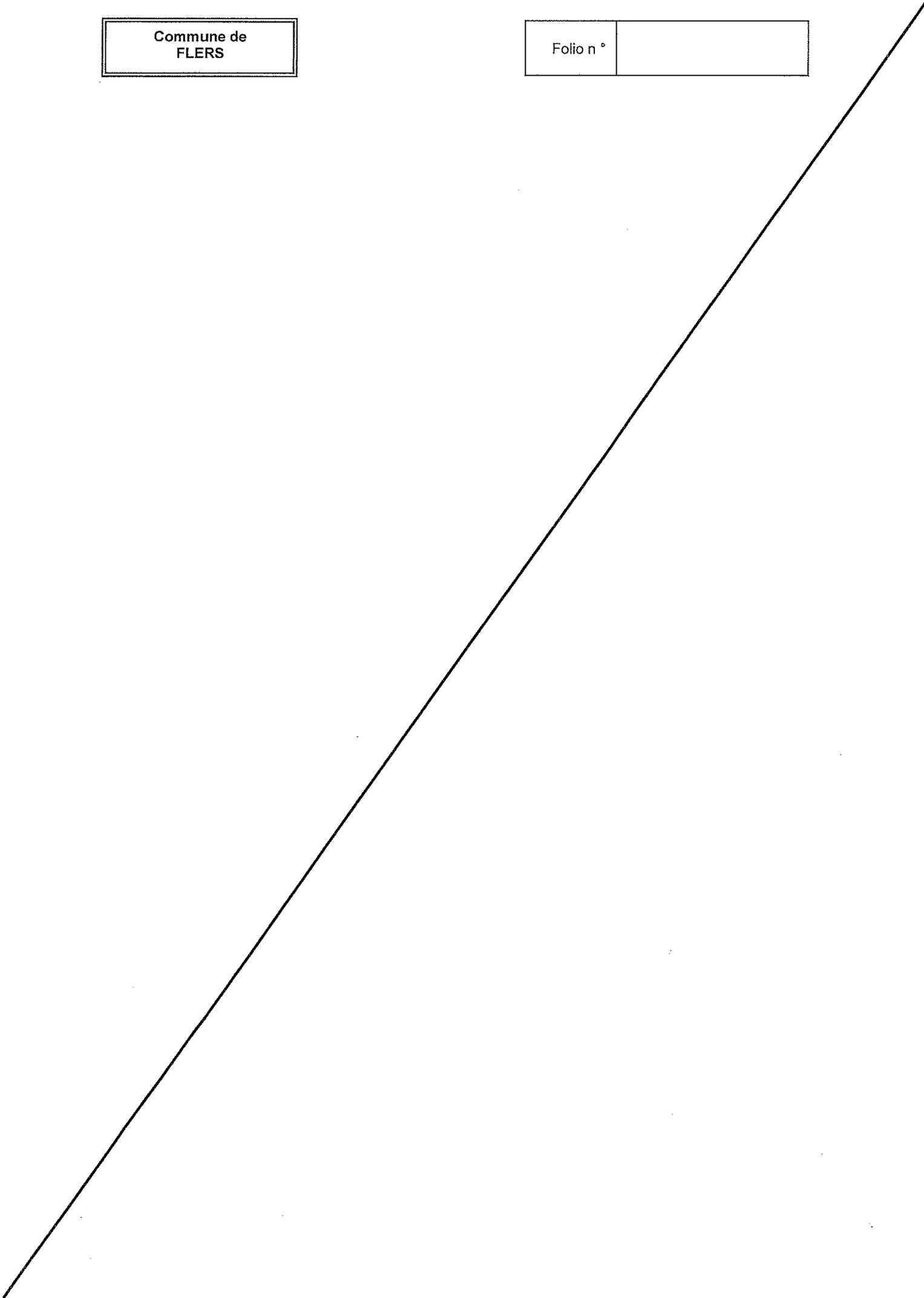
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n°



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-564	7.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
 28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

FISCALITE DIRECTE LOCALE
TAUX DES TAXES POUR 2024

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commissions Finances – Personnel Marchés Publics		21	17.01.2024	4	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				19	2024-564

OBJET	FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX DES TAXES POUR 2024
--------------	--

AAJS

Chers Collègues,

Au titre de 2023, les produits liés à la fiscalité directe locale se présentent comme suit :

TAXE	Taux 2023	Bases 2023	Produit
Taxe habitation	20,77	1 370 947	284 746 €
Taxe foncière propriétés bâties	46,65	20 039 506	7 437 041 €
Taxe foncière propriétés non bâties	64,04	181 449	116 200 €
TOTAL			7 837 987 €

A ce jour, les bases d'imposition prévisionnelles de 2024 n'ont pas encore été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques, néanmoins, au regard des bases définitives de 2023 et en tenant compte d'une évolution des bases le produit estimé pour 2024 s'élève à 7 997 462 €.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024.

Le produit fiscal attendu global s'élève donc à **7 997 462 €**.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - ARRETER les taux applicables à chacune des taxes pour 2024 comme suit :

Taxe d'habitation	20.77 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46.65 %
Taxe sur les propriétés non bâties	64.04 %

2 - CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la DDFIP.

ADOpte A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-564-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-565	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
 28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

SUBVENTION 2024
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ATTRIBUTION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commissions Finances – Personnel Marchés Publics		21	17.01.2024	5	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				20	2024-565

OBJET	SUBVENTION 2024 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION
--------------	---

AAJS

Chers Collègues,

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville de Flers qui exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de Flers, le CCAS reçoit des subventions de la Ville évaluées chaque année, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et d'investissement.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2024, et au vu des documents présentés à la Ville de Flers, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant maximal de 270 000 €.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ATTRIBUER** une subvention globale pour un montant maximal de 270 000 euros pour le C.C.A.S ;
- 2 - PRECISER** que cette subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de financement du C.C.A.S ;
- 3 - PRECISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - PRECISER** que le crédit décrit ci-dessus, versé sous forme d'acompte à valoir sur la subvention principale, figurera à chaque budget primitif de la Ville de Flers.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-565-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-566	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
 28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
AJUSTEMENT BP 2024

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
2024-548 à 2024-554	23	25	
2024-555	23	24	
2024-556 à 2024-557	23	25	
2024-558	24	24	
2024-559	24	25	
2024-560	25	27	
2024-561 à 2024-564	26	28	
2024-565 à 2024-569	26	29	
2024-570	26	28	
2024-571	26	29	
2024-572	26	28	
2024-573	26	29	

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commissions Finances – Personnel Marchés Publics		21	17.01.2024	6	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				21	2024-566

OBJET	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – AJUSTEMENT BP 2024
--------------	---

AA/JS

Chers Collègues,

La Ville de Flers réalise différentes opérations d'investissement pour lesquelles des autorisations de programme (AP) ont été mises en place.

Chaque année, lors du vote du budget, il convient de réviser ces AP le cas échéant.

A ce jour, la Ville de Flers a décidé de créer deux AP, l'une pour l'opération Village associatif et la seconde pour l'aménagement de la Place du 14 Juillet.

1- Village association AP 2022-1

Par délibération 2022-338 en date du 20 Juin 2022, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour l'opération « Village associatif » d'un montant de 1 900 000 € TTC pour une durée de 3 ans.

Le montant total de l'AP reste inchangé, les crédits de paiement doivent être ajustés en fonction des réalisations conformément à l'annexe ci-jointe.

2- Aménagement de la Place du 14 Juillet AP 2023-1

Par délibération 2023-431 en date 6 mars 2023, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour l'opération « Aménagement de la Place du 14 Juillet » d'un montant de 840 000 € TTC pour une durée de 2 ans.

Le montant total de l'AP reste inchangé, la répartition des crédits de paiement reste également inchangée conformément à l'annexe ci-jointe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** les modifications des AP/CP présentées ci-dessus et conformément à l'annexe ci-jointe ;
- 2 - AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.24	2024-566	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-566-DE

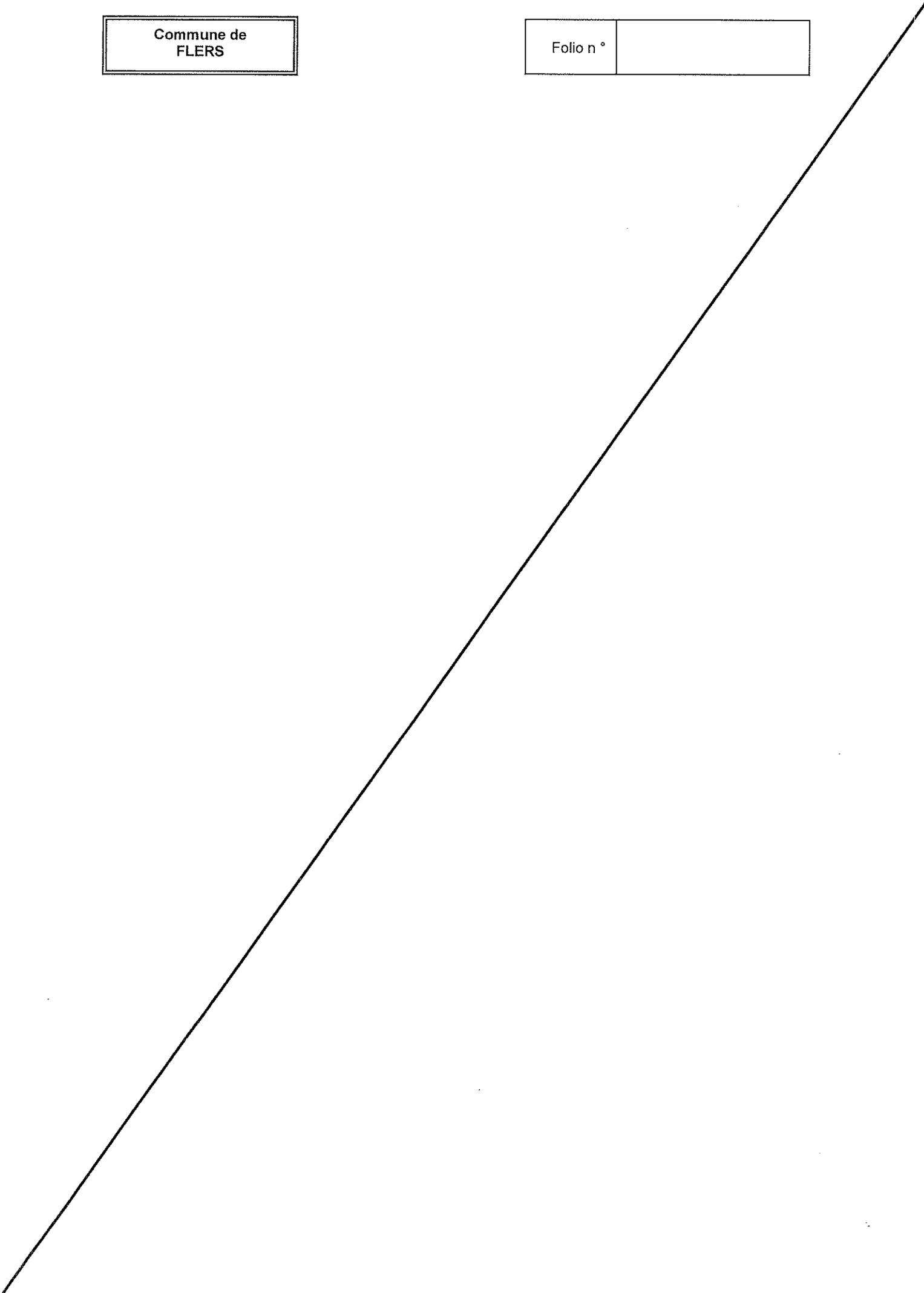
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n °



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-567	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
ET CREDITS DE PAIEMENT 2024 (AP/CP) RENOVATION MAIRIE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commissions Finances – Personnel Marchés Publics		21	17.01.2024	7	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				22	2024-567

OBJET	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2024 (AP/CP) RENOVATION MAIRIE
-------	--

AA/JS

Chers Collègues,

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits budgétaires affectés aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La procédure des autorisations de programme (AP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Suite à l'incendie de la mairie, un projet de rénovation et d'agrandissement de la mairie est ainsi prévu. A ce stade, le coût prévisionnel des travaux et honoraires est estimé à 11 000 000 € TTC.

Différentes subventions vont être sollicitées, notamment la DETR, le fonds vert et la Région.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-567	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Afin de faciliter le suivi de cette opération, il vous est proposé de créer une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) de la manière suivante :

AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2024-1	Rénovation de la mairie	11 000 000 €	912 000 €	8 000 000 €	2 088 000 €

Par ailleurs, une opération budgétaire spécifique sera créée.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la mise en place d'une autorisation de programme 2024-1 « Rénovation de la mairie » pour un montant total de 11 000 000 € TTC et pour une durée de 3 années ;
- 2 - AUTORISER** l'ouverture de crédits de paiement ci-dessous :
2024 : 912 000 € TTC
2025 : 8 000 000 € TTC
2026 : 2 088 000 € TTC
- 3 - AUTORISER** la création d'une opération d'équipement n°202401 en lien avec l'AP/CP ;
- 4 - PRECISER** que les crédits de paiements 2024 sont inscrits au budget 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-567-DE

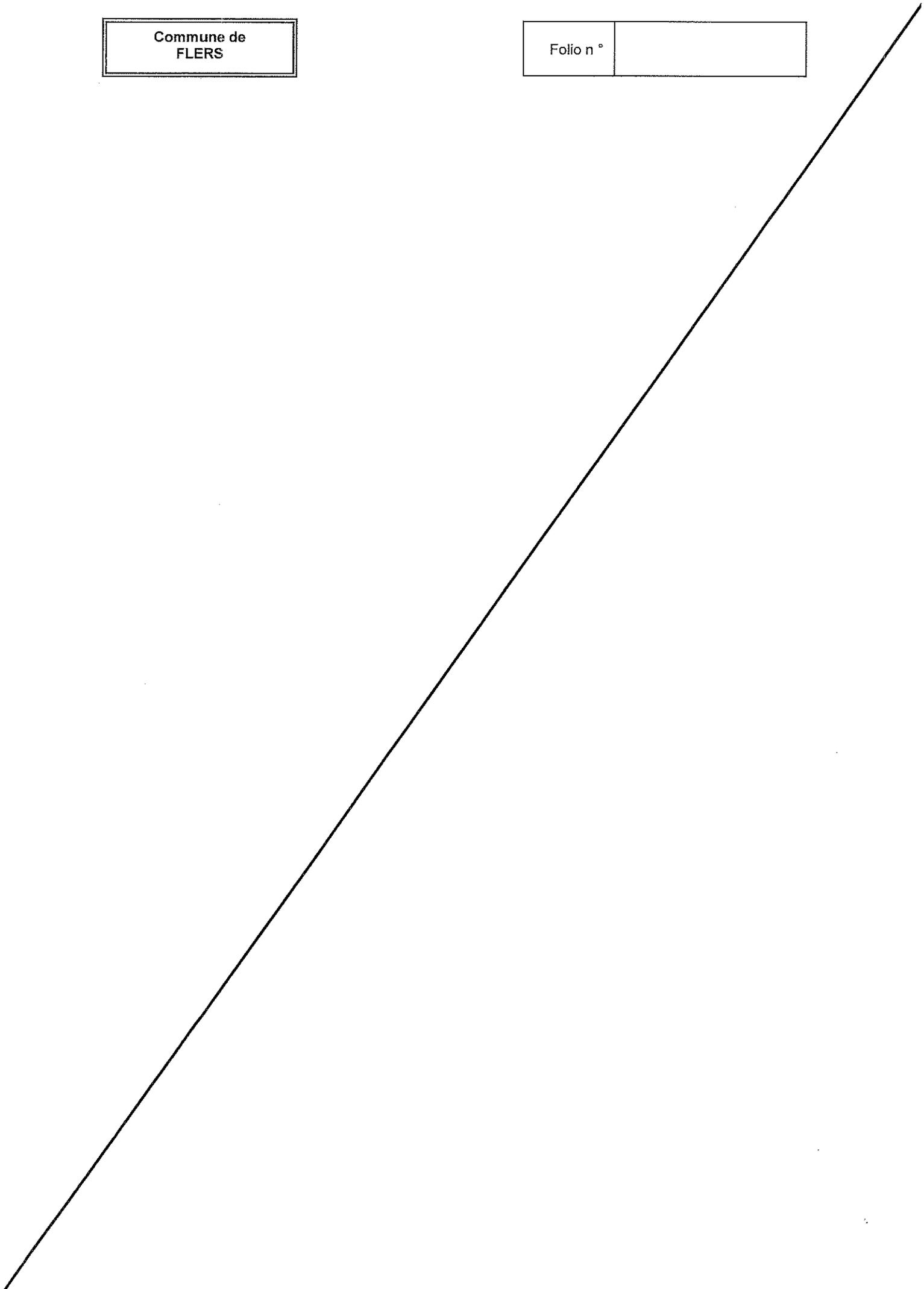
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n°



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-568	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**PERSONNEL COMMUNAL
PROJET « MIEUX MANGER POUR TOUS »
FACTURATION DES FRAIS DE PERSONNEL DEDIE AU PROJET**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commissions Finances – Personnel Marchés Publics		21	17.01.2024	8	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				23	2024-568

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL – PROJET « MIEUX MANGER POUR TOUS » – FACTURATION DES FRAIS DE PERSONNEL DEDIE AU PROJET

LC/SM /JS

Chers collègues,

Dans le cadre de l'appel à projet « Mieux Manger pour tous » financé par le Fond d'Aide Alimentaire Durable, le CCAS de Fiers, avec le soutien technique de la Coop des Territoires et de l'AIFR a déposé un projet qui ambitionne de rendre l'alimentation saine et locale accessible à toutes et tous en agissant à trois niveaux :

- améliorer la qualité nutritionnelle des produits distribués dans les structures d'aide alimentaire en développant des alliances avec des producteurs locaux ;
- transformer durablement les habitudes alimentaires des familles en précarité en les accompagnant sur un programme de cuisine et de visites de producteurs locaux en lien avec un don de chèques légumes ;
- expérimenter une caisse commune, dans une logique de sécurité sociale alimentaire qui touchera un ensemble de ménage représentatifs de la ville de Flers.

Ce projet a été retenu par le Comité de sélection régional et sera intégralement financé par l'Etat. Ainsi, une subvention de 54 804 € par an pendant 3 ans est attribué au CCAS pour sa mise en œuvre de ce projet. Une partie de ces fonds sera reversée à la Coop des Territoires et l'AIFR, partenaires du projet, moyennant la signature d'une convention entre le CCAS et lesdits partenaires. Le reste des fonds servira à couvrir le coût des personnels affectés à ce projet dans la limite de 15 030 € par an pendant 3 ans.

Pour permettre au CCAS de justifier ces dépenses de personnel, il convient facturer à l'établissement public le coût des personnels municipaux affectés à ce projet sur les bases suivantes :

- prise en charge à environ 20 % d'un conseiller social
- prise en charge à environ 10 % de la directrice
- prise en charge à environ 5 % d'une chargée d'accueil

Le total des charges de personnel devant s'élever à 15 030 € par an.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-568	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** la facturation au CCAS de Flers des frais de personnel affectés au projet « Mieux manger pour Tous », comme décrit ci-dessus ;
- 2 - PRECISER** que la présente délibération s'applique pour les années 2024, 2025 et 2026 ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à cet effet ;
- 4 - PREVOIR** Les recettes correspondantes au budget de la Ville de Flers.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-568-DE

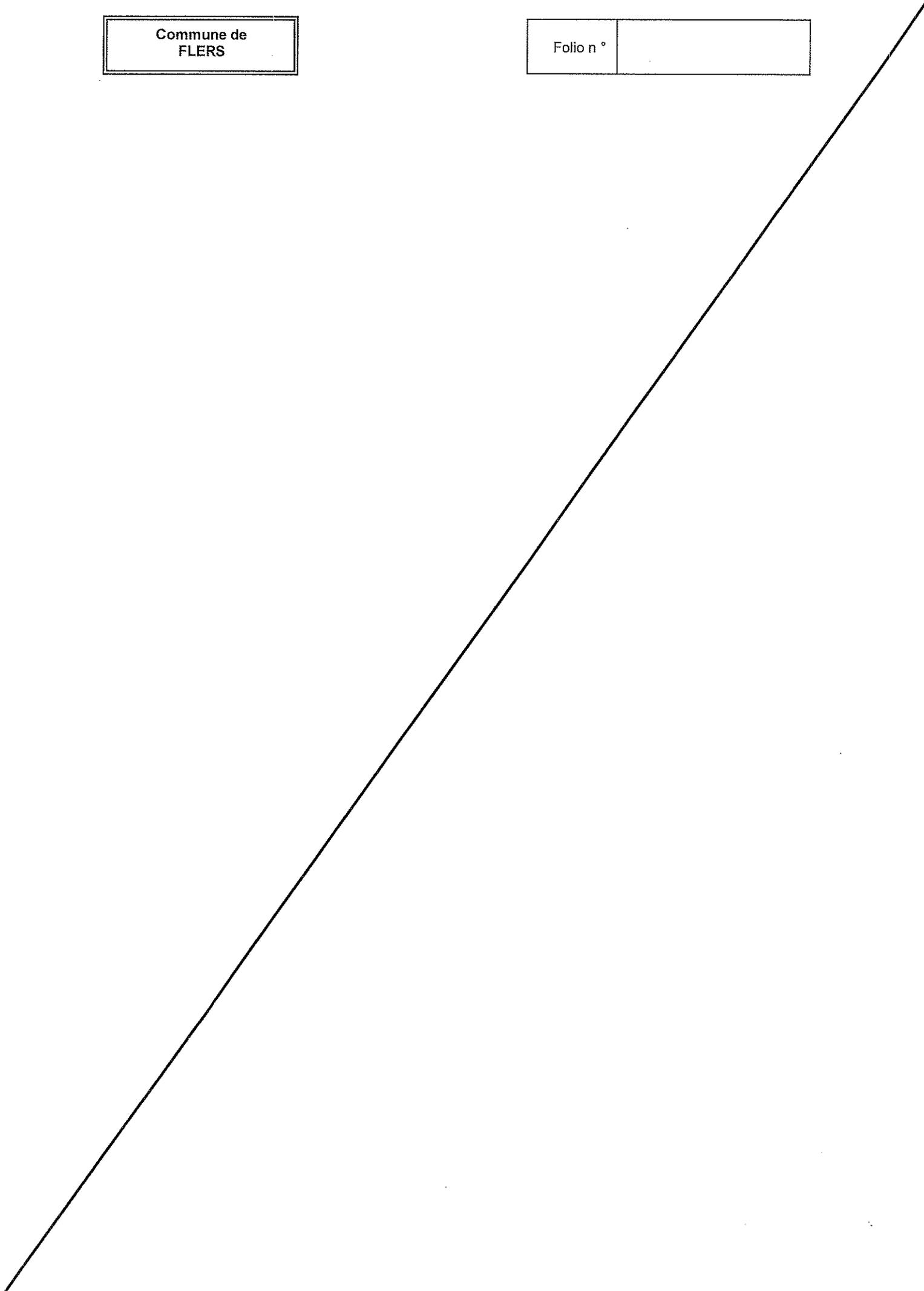
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n °



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-569	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATION
AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE
AUTRISATION DE SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commissions Finances – Personnel Marchés Publics		21	17.01.2024	9	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				24	2024-569

OBJET	MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATION – AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE – AUTRISATION DE SIGNATURE
--------------	--

AR/JS

Chers Collègues,

Les marchés publics relatifs à la fourniture des services de télécommunication arriveront à terme le 30 septembre 2024 et doivent donc faire l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Les prestations seront décomposées en 2 lots, comme indiqué ci-dessous.

En application des articles R2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure donnera lieu à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2024.

La ville de Flers et Flers Agglo ayant des besoins similaires dans ce domaine, la procédure sera menée dans le cadre du groupement de commandes mis en place par délibération n°743 du Conseil Municipal de la Ville de Flers en date du 24 septembre 2012 et la délibération n°1095 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2012, dont la Ville de Flers est coordonnateur.

Les montants de l'accord-cadre sont les suivants :

Lot	Objet	Montant maximum sur la durée initiale Pour la Ville de Flers	Montant maximum sur la durée initiale Pour Flers Agglo
1	Téléphonie fixe	25000 € HT	16000 € HT
2	Trunk SIP – Internet - VPN	40000 € HT	80000 € HT

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-569	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CHARGER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-569-DE

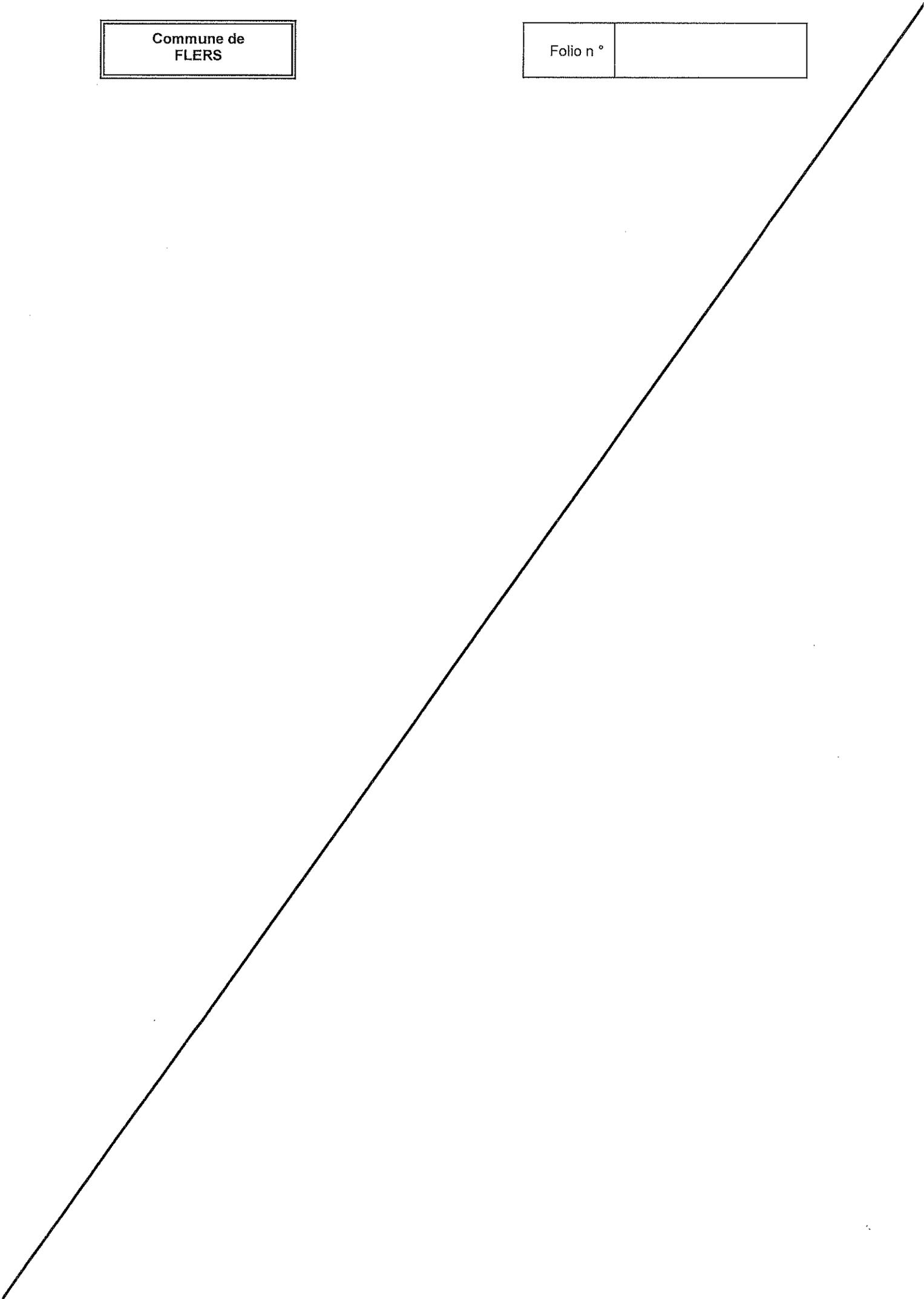
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n °



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-570	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

ASSOCIATION
« LES AMIS DE LA GENDARMERIE »
ADHESION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-546 à 2024-547	22	24
2024-548 à 2024-554	23	25
2024-555	23	24
2024-556 à 2024-557	23	25
2024-558	24	24
2024-559	24	25
2024-560	25	27
2024-561 à 2024-564	26	28
2024-565 à 2024-569	26	29
2024-570	26	28
2024-571	26	29
2024-572	26	28
2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		21	17.01.2024	1	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				25	2024-570

OBJET	ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE » - ADHESION
--------------	--

TD /JS

Chers Collègues,

L'association « Les amis de la gendarmerie », reconnue d'intérêt général, a été créée en 1932 pour promouvoir « la Présence et le Prestige de la Gendarmerie ».

Elle est ouverte à toute personne qui se reconnaît dans les valeurs de la Gendarmerie nationale et qui veut les porter, les défendre et les transmettre.

Cette association, centrée sur sa vocation de rayonnement au profit de la gendarmerie, agit par des actions concrètes. Celles-ci peuvent prendre la forme d'un soutien moral (Hommage...), de participations directes à une action aux côtés des gendarmes (cérémonies officielles, commémorations...) ou encore par une aide matérielle et financière (achat de gilets haute visibilité, de lampes individuelles, de DashCam...).

Pour information, la cotisation à l'association est de l'ordre de 35 € par an.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ACCEPTER** l'adhésion de la Ville de Flers à l'association « Les amis de la gendarmerie » à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à accomplir toutes les démarches en rapport avec cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-570-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-571	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJJS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

LABEL
« VILLE PRUDENTE »
ADHESION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		21	17.01.2024	2	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				26	2024-571

OBJET	LABEL « VILLE PRUDENTE » - ADHESION
-------	-------------------------------------

CD /JS

Chers Collègues,

En 2022, les actions menées par la Ville dans les domaines de la sécurité routière, ont été reconnues à travers l'obtention du label « Ville prudente ». Cette labellisation a permis de mettre en lumière les différentes réalisations ou accompagnements de la collectivité pour lutter contre l'insécurité routière.

Les interventions ne se traduisent pas forcément par des aménagements de voirie. Elles trouvent leur essence à travers les différents programmes de sensibilisation dispensés auprès de la population, quel que soit son âge.

La labellisation, et son adhésion rétroactivement depuis début 2023, donne accès à un réseau d'échange et à une boîte à outils pour mener à bien les démarches pour apaiser l'espace routier. Le montant de l'adhésion est de 650 €.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ACCEPTER** l'adhésion au label « Ville prudente », rétroactivement depuis le premier janvier 2023 ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes les démarches en rapport avec cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-571-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-572	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2024
AMICALE DE LA POLICE DE FLERS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

<p>EFFECTIF</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Quorum : 17</p>	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

R A P P O R T

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		21	17.01.2024	3	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		21	17.01.2024	8	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				27	2024-572

OBJET	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024 – AMICALE DE LA POLICE DE FLERS
--------------	--

JC/DL /JS

Chers Collègues,

L'Amicale de la Police de Flers a déposé auprès de la collectivité une nouvelle demande de subvention au titre de l'année 2024.

L'Amicale de la Police de Flers souhaite poursuivre la dynamique impulsée en 2023 permettant ainsi, non seulement de favoriser la cohésion et l'amitié entre collègues de la Police Nationale et de la Police Municipale, mais également de créer les conditions propices à un service de qualité envers les administrés.

Il vous est donc proposé d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000€ à l'Amicale de la Police de Flers, selon les modalités suivantes :

- 80 % à l'issue du vote du Conseil Municipal,
- 20 % sur présentation d'un bilan d'activité.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - VALIDER** la subvention de fonctionnement à l'Amicale de la Police de Flers ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la subvention selon les modalités définies ci-dessus à l'association ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention (notification notamment) ;
- 4 - INSCRIRE** le montant de la subvention sur le budget 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-572	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-572-DE

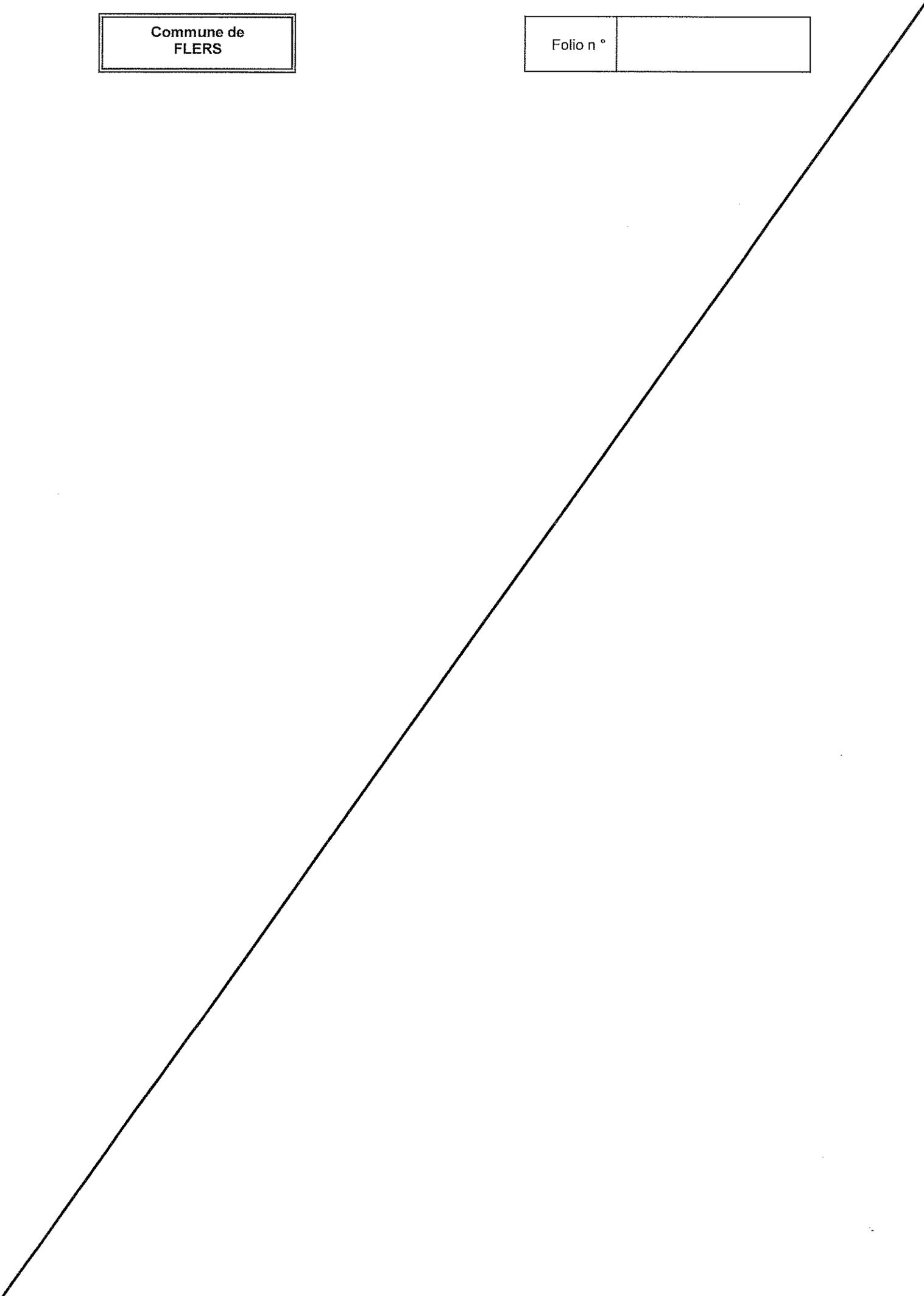
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Commune de
FLERS

Folio n °



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.01.2024	2024-573	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 22 DU 29 JANVIER 2024
 28 questions, numérotées de 2024-546 à 2024-573

DELIBERATION

SUBVENTIONS 2024
JUMELAGE ET COOPERATIONS INTERNATIONALES
ATTRIBUTIONS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBI-MOITRY	Ensemble de la séance
	Noël DJEZAIRI	Yves GOASDOUÉ	
	Emmanuelle BERGOT	Jean-François BRISSET	2024-560 à 2024-573

Absents : Angela PRESSE (2024-546 à 2024-547), Thierry AUBIN (2024-546 à 2024-557), Jean-François BRISSET (2024-546 à 2024-559), Emmanuelle BERGOT (2024-546 à 2024-559) Laurent JUMELINE (2024-546 à 2024-560) et Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS et François LEPRINCE (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-546 à 2024-547	22	24
	2024-548 à 2024-554	23	25
	2024-555	23	24
	2024-556 à 2024-557	23	25
	2024-558	24	24
	2024-559	24	25
	2024-560	25	27
	2024-561 à 2024-564	26	28
	2024-565 à 2024-569	26	29
	2024-570	26	28
	2024-571	26	29
	2024-572	26	28
	2024-573	26	29

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
23.01.2024	18 H 45	Yvette LERICHOMME	20 h 50	30.01.2024	31.01.2024

RAPPORT
présenté par
Yvette LERICHOMME
Conseillère Municipale
Déléguée

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		21	17.01.2024	4	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		21	17.01.2024	9	
CONSEIL	Séance	22	29.01.2024	N° d'ordre	N° délibération
				28	2024-573

OBJET	SUBVENTIONS 2024 – JUMELAGE ET COOPERATIONS INTERNATIONALES – ATTRIBUTIONS
--------------	---

TD/JS

Chers Collègues,

Chaque année, des subventions sont attribuées aux associations par le Conseil Municipal.

Cette opération donne lieu à autant de délibérations qu'il y a de secteurs d'activités concernés.

Il convient donc de fixer par la présente délibération le montant des subventions accordées aux associations du secteur « Jumelages et coopérations internationales » pour l'exercice 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Jumelages et coopérations internationales » pour l'exercice 2024 ;
- 2 - DECIDER** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions ;
- 3 - PRECISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240129-2024-573-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024